

En attendant au Corps législatif auprès de nos collègues, nous échangeâmes nos pensées, et nous fûmes d'avis qu'il n'était pas possible d'accepter la condition qu'imposait le général Trochu.

Cette condition était anormale, j'en fus péniblement affecté.

Nous rendîmes compte à nos collègues de notre démarche. — Les événements se précipitaient, le temps allait nous manquer.

Sur ces entrefaites, d'autres observations, sans doute, furent présentées à la régente, et le 9 août, pendant la séance, deux de mes honorables collègues du Corps législatif vinrent me proposer de faire partie d'un ministère nouveau. — « Moralement j'avais été, me disaient-ils, désigné par l'assemblée préparatoire qui m'avait nommé son président et un de ses délégués auprès du gouvernement.

La France, ajoutaient-ils, était dans un plus grand danger qu'on ne pouvait supposer; il fallait, avant tout, des hommes énergiques et décidés pour faire face au péril; il s'agissait d'un acte de patriotisme, on mettait à ma disposition deux portefeuilles, l'un pour moi, l'autre pour telle personne qu'il me plairait de désigner dans le parti auquel j'appartenais. »

Pour moi, la question avait un côté politique; je demandai cinq minutes pour consulter quelques-uns de mes amis, et je me rendis auprès de l'honorable M. Schneider, président, dont les idées s'accordaient avec les nôtres; je vis MM. Daru et de Talhouët, dans les rangs politiques desquels je n'ai cessé de combattre, et tous trois me firent la même réponse: « Votre acceptation sera un acte de dévouement et de courage; on ne recherche pas un portefeuille dans les situations terribles que nous traversons; mais lorsqu'il vous est offert, on ne peut refuser. »

(M. le comte Daru, vice-président de la commission. — C'est vrai.)

Nul, dès lors, ne pouvait m'accuser d'ambition; j'avais déjà, à cause d'une divergence d'opinion dans une question d'économie sociale, refusé, quelques mois auparavant, le ministère des travaux publics; j'en remettrai les preuves à la commission; d'ailleurs, à ce moment même, l'émeute grondait déjà sous les murs du Corps législatif, elle n'était maintenue que par l'attitude énergique du maréchal Baraguay-d'Hilliers; j'acceptai donc à l'instant, sans demander même, comme cela se pratique d'ordinaire, quels étaient les autres membres du cabinet, à moins qu'il ne devait avoir aucun caractère politique; il était avant tout, et il restait dans son rôle: Ministère de défense nationale.

Je m'aperçus bientôt que le Corps législatif verrait avec plaisir la suppression du portefeuille des beaux-arts; l'opinion était unanime à ce sujet. Je proposai donc la suppression de ce ministère, et, en attendant la division des services, je fus appelé à le régir en même temps que celui de l'instruction publique qui m'était dévolu.

Dès la première réunion du conseil des ministres, nous organisâmes les services pour procéder à une défense énergique et intelligente.

M. J. David, ministre des travaux publics, était, avec moi, chargé de la surveillance de l'armement des fortifications, de leur approvisionnement, des travaux à exécuter dans les parties faibles qui entouraient la capitale, et de toutes les mesures à prendre dans un rayon de dix lieues, pour retarder, autant que possible, l'arrivée de l'ennemi sous les murs de Paris.

(A suivre.)

## NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIÈRE

On écrit de Courtrai :

Ce matin, vers 11 heures, deux étrangers assez proprement mis, se rendent dans le magasin du bijoutier Vandenhoeck, Grande Place, et demandent à acheter des bagues dites alliances. La fille de boutique en présence de la dame Vandenhoeck, pose sur le comptoir une bonne collection de bagues. Un des deux étrangers passe successivement sur les doigts une vingtaine de bagues, mais, ô malheur, pas une qui convient. La dame Vandenhoeck, ayant remarqué une espèce de poli dans la manche de l'étranger, le prit par le bras et une dizaine de bagues qu'il avait

habilement escamotées tombèrent de la manche de l'habit qu'il portait.

Ce voyant, son compère prit la fuite. Aux cris de: au voleur! arrêtez! quelques personnes accoururent, poursuivirent le fuyard et l'arrêtèrent rue de Tournai.

## ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous apprenons que la ville de Landrecies vient d'ouvrir une souscription de 50 centimes pour l'achat d'une pierre destinée à perpétuer le souvenir des victimes du bombardement du 23 janvier 1871.

La pierre sera découverte après la messe anniversaire qui sera dite le 23 janvier 1873, à dix heures du matin.

Par décret du 25 décembre 1872, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur pour services rendus pendant la guerre :

MM. Aubertin, agent commercial du chemin de fer du Nord; Delebecque, ingénieur des mines, chargé du matériel de traction du chemin de fer du Nord; Ménezier, chef de gare à Reims, 23 ans de services.

A propos d'un fait qu'il nous a emprunté, le Progrès du Nord a reçu et publie la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

A l'occasion de mes étreintes de nouvel an, on me fait lire dans votre honorable numéro de ce jour quelques lignes qui m'ont encore fait bondir et que je vous prie de rectifier, avec votre complaisance habituelle.

Vous savez qu'en matière de contrebande une singulière renommée m'a été faite dans ma ville natale, et voilà qu'aujourd'hui Decottignies a été saisi à Toufflers, porteur de 352 livres de tabac étranger.

Ah! mais non! Aujourd'hui je suis un honorable patenté et je vous prie d'informer vos nombreux lecteurs que je n'ai aucun lien de parenté avec mon homonyme contrebandier.

Merci et salut bien dévoué.

CH. DECOTTIGNIES.

Nous lisons dans le Propagateur, de Lille :

Il y a eu le 1<sup>er</sup> janvier soir quelques scènes fâcheuses entre des militaires et des civils. La première a eu lieu rue des Mannequiers; quelques citoyens ivres ont insulté et frappé trois jeunes soldats qui avaient eu le tort de les couvoyer involontairement sur le trottoir. Les militaires n'ont pas riposté. Les trois citoyens ont pris la fuite sous les huées de la foule.

Place de la Gare, un sous-officier s'est empoigné avec un civil. Celui-ci était en train de recevoir, comme on dit, une peignée complète, quand son adversaire, apercevant les sergents de ville, a pris la fuite.

Sur la place de Trévisse la scène a été plus sérieuse. Quelques cuirassiers se sont vus, paraît-il, obligés de dégainer pour avoir raison de leurs nombreux adversaires.

À la Taverne allemande, un sergent-major ivre en est venu aux mains avec un individu qui cherchait l'occasion de se mesurer avec quelqu'un. Il a été heureux de trouver un adversaire ivre qu'il a facilement renversé. Le maître de la maison s'est empressé de mettre les combattants à la raison.

Des enquêtes sont ouvertes sur tous ces faits, en général peu graves en eux-mêmes, mais qui semblent dénoter cependant une tendance de la part d'une certaine partie de la population à s'en prendre aux militaires. Il faut faire la part des circonstances. C'était hier un jour exceptionnel, mais nous devons dire que les soldats de notre garnison n'en ont pas profité pour se griser. À part, nous assure-t-on, le sergent-major de la Taverne qui était en goguette, les autres militaires en sens frais n'ont pas été les provocateurs des scènes que nous venons de rapporter.

Il résulte d'une lettre de l'inspecteur d'académie, approuvée par le préfet du Nord, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1873 :

1<sup>o</sup> La 3<sup>e</sup> classe des instituteurs est supprimée, comme cela a eu lieu pour les institutrices en 1872, et le traitement minimum des instituteurs et des institutrices de 4<sup>e</sup> classe est fixé à 800 fr.; toutefois, ce minimum est de 1,000 et de 900 fr. pour ceux et celles qui possèdent le brevet complet; 2<sup>o</sup> le traitement des institutrices de 3<sup>e</sup> classe est élevé de 800 fr. à 900 fr.; et 3<sup>o</sup> les instituteurs-adjoints et les institutrices-adjointes pourvus du brevet complet auront droit désormais à un traitement de 800 fr.

De cette sorte, les classements seront arrêtés comme suit :

Instituteurs.	
4 <sup>e</sup> classe (nombre indéterminé)...	800 fr.
3 <sup>e</sup> » (160) .....	1000 »
2 <sup>e</sup> » (100) .....	1200 »
1 <sup>re</sup> » (90) .....	1500 »

Institutrices.	
4 <sup>e</sup> classe (nombre indéterminé)...	800 fr.
3 <sup>e</sup> » (70) .....	900 »
2 <sup>e</sup> » (45) .....	1000 »
1 <sup>re</sup> » (35) .....	1200 »

Immédiatement 70 instituteurs qui étaient de 3<sup>e</sup> classe, 116 institutrices qui sont aujourd'hui de 4<sup>e</sup> classe à 700 fr. et 70 institutrices de 3<sup>e</sup> classes à 800 fr. verront augmenter de 100 fr. le minimum qui leur est garanti.

En outre des instituteurs et des institutrices choisis parmi ceux et celles qui appartiennent à la 1<sup>re</sup> classe, pourront, sous certaines conditions, être promus à des traitements de 1800 et 2000 fr., et de 1400 et 1600 fr.

Les maîtres et maîtresses que ces dispositions concernent, sont invités à adresser dans le plus bref délai à M. l'inspecteur primaire, chargé de les centraliser, les renseignements nécessaires pour en assurer l'exécution.

## Conseil municipal de Roubaix

Séance du 5 novembre.

Présidence de M. Dégnaucourt, maire.

Le Conseil procède à l'élection de son secrétaire pour la session.

M. Ch. Junker, nommé secrétaire, prend place au bureau; il donne lecture :

1<sup>o</sup> Du procès-verbal de la séance du 4 octobre, la rédaction en est adoptée sans discussion ;

2<sup>o</sup> Du procès-verbal de la séance du 9 octobre.

Une interpellation de M. Louis Watine-Wattinne provoque une rectification de paroles attribuées à M. P. Richard. La rectification est faite séance tenante, puis la rédaction modifiée est votée à l'unanimité.

M. Louis Watine-Wattinne: J'ai quelques mots à dire relativement à la société Saint-François-Régis.

M. Deleporte-Bayart, dans son exposé, déclare qu'il est à sa connaissance que la société Saint-François-Régis délivre gratuitement les papiers nécessaires aux mariages des personnes dont l'indigence n'est pas réelle, M. Deleporte-Bayart semble laisser croire que la société Saint-François-Régis n'apporte pas tous les soins nécessaires pour n'accorder le secours, pour légitimer les mariages qu'à des gens reconnus indigents, la faute ne doit pas retomber sur les membres de ladite société.

MM. les commissaires de police sont, dans leurs quartiers respectifs, chargés de se rendre à domicile, de prendre les renseignements les plus minutieux et de revêtir de leurs signatures les certificats qui constatent l'indigence. Puis le Juge de paix approuve, en exécution de l'article 6 de la loi du 10 décembre 1850.

J'entre dans ces explications afin que si un cas analogue se renouvelait, l'adjoint de service pût rappeler à l'ordre le commissaire de police en défaut.

M. Deleporte-Bayart: La semaine dernière les mêmes faits se sont renouvelés et cela arrive très-souvent.

M. le maire: Oui, la semaine dernière il s'est fait un mariage avec certificats délivrés gratuitement à des personnes dont la position de fortune ne réclamait pas une telle faveur. Le marié est cordonnier, ses parents sont épiciers et cabaretiers, tous patentés. J'ai saisi cette occasion pour en informer M. le commissaire central et le char-

M. le Lehu, rue des Arts. — Clémence Debuyschère, rue de Lannoy. — Palmyre Lacomblez, rue d'Archimède. — Henri Dedessuslemoutier, rue de la Rondelle. — Jacques Van Heems, rue des Longues-Haies. — Albert Lemarre, rue de la Barbe d'or. — 2 janvier. — Emile Cornil, rue des Fossés. — Florimond Smet, rue d'Italie. — Clémence Heerman, rue d'Italie. — Céline Lerouge, rue d'Alma. — Eugénie Wouters, à l'Épeule. — Marie Noël, rue de Lannoy. — Florentine Delchambre, rue du Fort.

— DÉCÈS.

1<sup>er</sup> janvier. — Marie Néré, 3 mois, rue Bernard. — Joséphine Duchaussoir, 10 jours, rue de l'Allouette. — Pluquet, présenté sans vie, rue du Moulin de Roubaix. — Florine Lepers, 35 ans, ménagère, rue du Moulin de Roubaix. — Emile Vanneste, 26 ans, tisserand, à l'Hôpital. — Joseph Clerequo, 4 mois, rue de Flandre. — Camille Van Raemdonck, 3 mois, rue de Mouveaux. — 2 janvier. — Clémence Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 50 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Loucheur, 22 ans, tisserand, rue de la Pêche. — Hélène Tack, 4 jours, rue Notre-Dame. — Henri Becquet, 16 jours, au Fontenoy. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

## PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS MONNAIE DÉCIMALE C. 04.

## Etat-Civil de Roubaix

— NAISSANCES.

1<sup>er</sup> janvier. — Eugène Cardon, à l'Épeule. — Mathilde Lepoutère, rue Jacquart. — Charles Debray, rue du Chemin de fer. — Augustine Stacino, rue St-Laurent.